

Des questions au sujet de l'assurance?

Appelez-nous.

Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba

Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222

Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

Alberta

Sans frais : 1 800 377-6378

Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 16 h

Ontario

Sans frais : 1 800 387-2880

Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

Québec

Sans frais : 1 877 288-4321

Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

Atlantique

Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227

Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

www.abc.ca

www.getintheknow.abc.ca

 @InsuranceBureau

 [youtube.com/insurancebureau](https://www.youtube.com/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.

IBC  BAC

© 2013 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

04/13

LA SÉCURITÉ À MOTOCYCLETTE



ASSURANCE MOTO → PARCOUREZ IBC.CA



Les ventes de moto étant en hausse au Canada, beaucoup de nouveaux motocyclistes – jeunes et moins jeunes – se retrouvent sur les routes. Mais, pour conduire une motocyclette, il faut posséder des compétences, un contrôle et un niveau de concentration différent que lorsqu'on conduit une voiture. On doit entre autres savoir comment ralentir en toute sécurité en négociant un virage. *Voici quelques conseils qui vous permettront de rouler en toute sécurité :*

PRINCIPES DE BASE DE L'ASSURANCE MOTO

Bien que les exigences minimales et obligatoires varient d'une province à l'autre, une assurance moto standard comprend généralement ce qui suit :

RESPONSABILITÉ CIVILE – vous protège si vous êtes responsable de lésions corporelles ou de dommages matériels subis par des tiers.

INDEMNITÉS D'ACCIDENT – couvrent tout traitement médical, prestations de remplacement du revenu et autres pour vous aider à vous remettre sur pied si vous êtes blessé dans une collision, peu importe qui en est responsable.

AUTOMOBILE NON ASSURÉE – vous protège en cas de décès ou de blessure causée par un automobiliste non assuré.

Votre représentant en assurance peut vous fournir des renseignements détaillés sur les exigences en matière de protection dans votre province et les options d'assurance supplémentaires offertes, notamment la garantie risques multiples, tous risques ou risques désignés.



IBC  BAC

ROULEZ COMME UN PRO



- **Suivez un cours de conduite professionnel.** Que vous soyez un apprenti motocycliste ou un motocycliste chevronné, un cours de formation vous permettra d'améliorer vos compétences et de vous familiariser avec les techniques les plus récentes.
- **Veillez à l'entretien de votre moto.** Faites effectuer l'entretien régulièrement par un bon mécanicien et vérifiez votre moto vous-même avant et après chaque randonnée.
- **Portez des vêtements appropriés qui vous protégeront en cas de chute.** Réduisez vos risques de blessures graves en portant l'équipement approprié, notamment un casque de sécurité homologué, des lunettes de protection, une veste et un pantalon de moto, des gants et des bottes qui couvrent les chevilles. Soyez bien visible des automobilistes : portez des couleurs vives ou des vêtements avec bandes réfléchissantes.
- **Soyez très attentif.** Balayez continuellement la route du regard et regardez souvent par-dessus votre épaule.
- **Scrutez la route à une distance équivalente de 12 à 15 secondes en avant de votre motocyclette.** Soyez à l'affût des irrégularités, comme les voies ferrées et les nids de poule. Évitez le gravier, l'huile, la boue, l'eau, les feuilles mouillées et les roches qui peuvent faire glisser ou basculer votre moto.
- **Conservez une distance prudente.** Gardez suffisamment d'espace entre vous et le véhicule devant vous. Sur les voies rapides à vitesses élevées, assurez-vous de vous maintenir à quatre secondes ou plus.

- **Soyez vu.** Signalez toujours vos changements de voie et positionnez-vous de manière à ce que l'on vous voie facilement. Établissez un contact visuel avec les automobilistes lorsque cela est possible. Beaucoup de conducteurs disent « ne pas avoir vu »¹ une moto après être entrés en collision avec elle.
- **Prenez soin de votre moto.** Maniez les freins, la commande des gaz et le guidon en douceur, surtout par mauvais temps.
- **Méfiez-vous des intersections.** Vérifiez la circulation provenant de toutes les directions avant de franchir une intersection.
- **Soyez particulièrement prudent lorsque vous tournez à gauche.** Le virage à gauche est potentiellement dangereux pour tout le monde. Néanmoins, il pose un défi unique aux motocyclistes qui, en raison de leur plus petite taille, sont moins visibles pour les autres automobilistes.
- **Ayez toujours une façon de vous en sortir.** Identifiez les dangers potentiels pendant votre trajet. Prévoyez le pire des scénarios et préparez une voie de sortie.

Consultez le guide des motocyclettes de votre province pour obtenir plus de renseignements sur la conduite, la sécurité et l'obtention d'un permis pour conduire une motocyclette.

¹Traffic Injury Research Foundation, *The Road Safety Monitor: Motorcycles*, 2008.



SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE MOTO

Tout comme pour l'assurance automobile, les taux d'assurance moto sont basés sur divers facteurs, notamment votre âge (dans certaines provinces), votre expérience de conduite et votre moto (par exemple, la marque et la puissance du moteur).

Si vous vivez dans une province ayant un régime privé d'assurance, magasinez pour comparer les prix, les options de protection et la qualité des services. Voici quelques éléments à prendre en considération :

- **Comparez les différentes franchises (le montant à payer en cas de réclamation).** Une franchise plus élevée fera baisser votre prime. Choisissez une franchise selon ce que vous pouvez vous permettre de payer si vous présentez une réclamation d'assurance.
- **Suivez un cours de formation approuvé.** Certaines compagnies d'assurance peuvent vous offrir un incitatif à cette fin.
- **Déterminez si le regroupement est une option.** Combiner une assurance moto aux polices (p. ex., habitation, automobile) que vous détenez auprès d'un même assureur peut réduire les taux.
- **Installez un dispositif antivol.** En plus de vous procurer une tranquillité d'esprit, cela pourrait vous permettre de bénéficier d'un escompte.
- **Inscrivez-vous à un club de motocyclistes.** Les compagnies d'assurance offrent parfois des rabais aux membres de clubs de motocyclistes établis.

Conserver un bon dossier de conduite est la meilleure façon de réduire vos primes. Et n'oubliez pas de toujours vous assurer que votre police d'assurance est en vigueur avant de prendre la route.

DES CHIFFRES AU SUJET DES MOTOCYCLETTES

- Au Canada, plus de **40 %** des collisions mortelles impliquant un motocycliste et plus de **45 %** des collisions de motocyclette causant de graves blessures se produisent aux intersections.²
- La moyenne d'âge des propriétaires de moto au Canada se situe autour de **46** ans.³
- **90 %** du temps, quand un motocycliste perd la vie ou est grièvement blessé dans un accident où la vitesse excessive était en cause, c'est lui qui conduisait trop vite.⁴
- Le port du casque réduirait de **37 %** le risque de décès à la suite d'un accident de moto pour les conducteurs et de **41 %** pour les passagers.⁵
- Des statistiques du Conseil de l'industrie de la motocyclette et du cyclomoteur indiquent que plus de **647 000** motos ont été immatriculées pour une utilisation sur route au Canada en 2010.
- Parmi les motocyclistes ayant perdu la vie dans des collisions en 2010, **28 %** avaient un taux d'alcoolémie de 1,08 % ou plus.⁶

²Transport Canada, 2004.

³Conseil canadien de la sécurité, 2008.

⁴Une brève analyse des accidents causés par la vitesse excessive au Canada, Transport Canada, 2008.

⁵National Center for Injury Prevention & Control, Division de la prévention des blessures non intentionnelles, 2012.

⁶Traffic Safety Facts 2010: Alcohol-Impaired Driving (Faits sur la sécurité et la circulation 2010 : Alcool au volant), Department of Transportation (US), National Highway Traffic Safety Administration.